



MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 3 juin 2021

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	16
VOTANTS	18
DATE DE CONVOCATION	
27 mai 2021	
DATE D’AFFICHAGE	
- 7 JUIN 2021	
Codification : 7.1	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le - 7 JUIN 2021 et publication du - 7 JUIN 2021	
Le Maire, Jean-Yves BOIRE	
	

L'an deux mille vingt et un, le **trois juin**, le Conseil Municipal, dûment **convoqué le vingt-sept mai deux mille vingt et un** s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des Vignes, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Chantal SAVARINO, André ALEX, Didier DUPIN, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Patricia PERRET, Katy VAZQUEZ DUDEK, Sylvain GIRARDIN, Patrick PORNET, Roseline TRAMBOUZE, et Isabelle ROUVIDAN.

Absent(e)s avec excuse :

Bernard PLACE donne pouvoir à Christine VALADE
Lucie ROCH donne pouvoir à Isabelle ROUVIDAN

Absent sans excuse : Jacky BRAT

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Marcel DUMAS

OBJET : 2021-049 : admission en non valeur

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à admettre une somme en non valeur à hauteur de 240 euros.

Il s'agit d'une recette que la commune doit percevoir (loyer février 2019 de la Bodega) mais que le débiteur n'a pas payée.

L'admission en non valeurs consiste pour la commune à demander l'arrêt des poursuites par la Trésorerie compte tenu du montant peu important et de l'antériorité de cette dette (2019).

En effet, l'objet de la non valeur est de dégager la responsabilité du Trésorier suite à l'accomplissement de l'ensemble des actes de recouvrement nécessaires et proportionnels au recouvrement de la créance du débiteur. La non valeur n'a pas pour effet d'éteindre la dette de celui-ci et n'implique pas l'abandon des créances. Le recouvrement peut

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20210603-2021-049-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2021

Publication : 07/06/2021

être repris par toutes voies de droit en cas de nouvel élément permettant le recouvrement à l'encontre du débiteur.

La proposition d'admissions en non valeur concerne le titre suivant :

- pour l'exercice 2019 :

Un titre d'un montant de 240 euros

Pour ce titre, le Trésorier invoque un débiteur non identifié.

La proposition d'admission en non valeur porte donc sur la somme totale de 240 euros.

Oùï cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** l'admission en non valeur du titre ci-dessus énuméré à hauteur de 240 euros.
- **De procéder** à l'écriture budgétaire sur le compte 6541 du chapitre 65 de la section de fonctionnement du budget général.

Ainsi fait et délibéré,

Ont signé au registre tous les membres présents,

Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 7 juin 2021

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE

